

C.E.P.

Conseil en Evolution Professionnelle

*Un outil au service de l'accompagnement professionnel
& de la gestion des emplois et des compétences*



166, cours du Maréchal Gallieni – 33400 TALENCE

Tel : 05 57 01 52 00 / Fax : 05 57 01 52 01

elan-conseils-entreprise@elan-conseil.fr

<http://www.elan-conseil.fr>

S.A.R.L. au capital de 7622,45€ - SIRET : 3 79 181 209 00030 – N° Existence : 72-33-02-63-3 – APE : 7022 Z

Élan Conseils Entreprise : un cabinet de conseil en plein cœur de la région bordelaise

Depuis plus de 25 ans, Elan Conseils Entreprise met en place des prestations pour :

- Aider les entreprises à gérer leurs ressources et mettre en place des stratégies de compétences
- Aider le salarié à gérer son parcours, sa mobilité, son repositionnement de carrière, son reclassement

Elan Conseils Entreprises s'entoure de spécialistes des Ressources Humaines (psychologues du travail, consultants, coaches, juristes) compétents et qualifiés qui consacrent leur énergie et leur expertise dans les domaines du conseil, de la formation et du coaching.

Notre cabinet a acquis une expérience et des principes forts, mis au service de la réussite de nos clients et bénéficiaires. Nous proposons des approches fonctionnelles, des services adaptés, fiables, performants et surtout personnalisés.



Une nouvelle prestation proposée par Elan Conseils Entreprise : le CEP

Le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) est un nouveau dispositif entré en vigueur en janvier 2015 dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation professionnelle continue.

Elan Conseil Entreprises met en place cette nouvelle prestation à destination de tous les actifs de la fonction publique et privée, quel que soit leur statut : salarié (à temps complet ou partiel), apprentis ou stagiaires rémunérés.

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ **Élaborer une stratégie d'évolution** permettant de construire ou préciser un projet professionnel
- ✓ **Cerner des compétences ou des qualifications** à faire reconnaître, à acquérir ou à développer
- ✓ **Construire un plan d'actions** permettant d'identifier les interlocuteurs disponibles pour mettre en œuvre le projet professionnel

Donnez un nouvel élan à votre parcours professionnel !

Envie de nouveauté ? De reconversion ? D'évolution ? De formation ? De mobilité ?

Notre équipe propose aux actifs qui en expriment le besoin, de faire le point sur leur situation professionnelle, en dehors de l'entreprise. C'est une opportunité d'analyser leur parcours et potentiellement d'engager une démarche d'évolution professionnelle.

Cette prestation n'est pas une évaluation. Sa durée et son séquençage sont définis en fonction de la situation et des besoins individuels. Elle se déroule en trois temps :

1. L'accompagnement individualisé

C'est un temps d'accueil et d'écoute où il est fait l'analyse de la situation professionnelle et des besoins du bénéficiaire. Ce dernier a accès à des informations sur les métiers, l'emploi et la formation qui permettront de nourrir sa réflexion.

2. Le conseil personnalisé

Le CEP permet de bénéficier de l'appui pédagogique d'un conseiller-référent qui permettra d'apprécier la faisabilité d'un projet et de faire des choix professionnels éclairés. Il apparait comme une véritable aide à la décision pour rendre un projet clair et réalisable.

3. L'accompagnement à la mise en œuvre d'un projet professionnel

Notre équipe s'engage à soutenir le bénéficiaire de manière globale en élaborant avec lui un plan d'actions et/ou de formation, avec toujours en toile de fond l'objectif de le faire évoluer professionnellement.



Le coin des employeurs...



Notre cabinet Elan Conseils Entreprise vous propose d'anticiper vos besoins en compétences, de remplir votre obligation de vigilance quant au maintien de l'employabilité du salarié, de faciliter l'élaboration de son plan de formation.

En tant qu'employeur, vous pouvez informer votre salarié, notamment à l'occasion de son entretien professionnel, de la possibilité de recourir gratuitement au CEP. Lorsque le CEP s'articule avec l'entretien professionnel, cela permet de mieux identifier les compétences, transférables ou non, requises pour un poste ou une fonction, ou la mise en œuvre d'un projet professionnel.

Par ailleurs, cette prestation permet de conforter le rôle de la formation professionnelle en tant que facteur de compétitivité pour votre entreprise et l'inscrire comme un investissement.